

Fiche d'inscription septembre 2019 / juin 2020

Ecole de Golf

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Tél 1 :..... Tél 2 :

E-mail :.....@.....

Inscription : Certificat médical obligatoire en septembre + 1 Photo

Reprise le mercredi 4 septembre 2019

Cadre réservé à l'administration :

Groupe :	Horaires :
Jour :	N° de licence :
Drapeau Obtenu :	Certificat médical fourni : oui / non
Parent golfeur : Père oui / non	Mère oui / non
Observations :	

AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e)....., père, mère, tuteur de l'enfant désigné ci-dessus ; autorise le responsable de l'activité & ou l'encadrement administratif à prendre toutes les mesures utiles en cas d'urgence (maladie, accident,) & notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le mineur (nom & prénom) soit orienté vers une structure hospitalière.

Je déclare que cette autorisation est valable pour la durée de l'activité.

Signature du représentant légal

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du golf, et suis responsable

Le golf de Macon La Salle s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone du domicile :

N° de portable de la mère :

N° de téléphone du travail de la mère :

N° de portable du père :

N° de téléphone du travail du père :

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

(nom, prénom, tél)

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
.....
.....
.....

Document non confidentiel. Pour toutes informations confidentielles merci de les transmettre sous enveloppe fermée à l'attention de la direction.

CONTRAT

Entre :

Monsieur.....résident

Madame.....résident.....

Représentant légaux derésident.....

Et :

Golf de Macon La Salle enregistrée au RCS de Macon N° 393882451, N° SIRET 39388245100023, code NAF 9311Z dont le siège se trouve 649 Route de Clessé, Golf de Macon la Salle, 71260 La Salle représentée par son gérant domicilié en cette qualité dit siège.

Objet : Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de souscription et d'utilisation de prestations golifiques (Adhésion au golf, & école de golf) au Golf de Macon La Salle

Conditions d'accès et fermeture des installations : La souscription de prestations golifiques est soumise à l'acceptation du règlement intérieur affiché dans l'enceinte du golf et du règlement et charte de l'école de golf, du respect des règles de bonnes conduites, de l'étiquette, de l'éthique et règlement sportif. Un exemplaire peut vous être remis sur simple demande. Toutes ou parties de ces installations peuvent être fermées exceptionnellement pour cause:

- de gel, neige, inondations, traitement, compétitions, etc...
- lorsque toute condition pourrait mettre en danger la sécurité des joueurs,
- pour toute raison inhérente au fonctionnement de la société.

En cas de gel, l'horaire des départs est retardé et reste à l'appréciation de la direction.

Le golf observera chaque année une fermeture totale des installations pouvant aller jusqu'à 1 mois. Les dates de fermetures seront communiquées par voie d'affichage.

Le montant des prestations golifiques est défini pour tenir compte de ces restrictions qui ne pourront pas faire l'objet de compensation, remboursement partiel et/ou remplacement pour quelque motif que ce soit.

Adhésion au golf :

L'adhésion donne accès aux parcours du lundi au dimanche y compris jours fériés. Le parcours pourra être neutralisé à certaines heures de la journée ou certains jours pour permettre l'organisation des compétitions. Un calendrier est disponible à l'accueil en début de saison.

Ecole de golf :

L'adhésion à l'école de golf propose pour la saison 2019-2020 :

L'accès au parcours de façon illimitée durant et hors des séances de l'école de golf.

- 33 séances pédagogiques de 90 minutes encadrées par le moniteur diplômé d'Etat dont le passage des drapeaux en décembre et en mai, la fête de l'école de golf en juin.

-

- 5 séances de compétition. 1 par mois en octobre, novembre, avril, mai et juin.

Licence de golf & certificat médical de non contre-indication à la pratique golfique :

La souscription de prestation impose et engage à :

La détention de la licence FFgolf de l'année en cours est obligatoire le jour de la souscription.

Retourner à la FFgolf le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en et hors compétition comportant votre numéro de licence.

Ou à remplir et retourner à la FFgolf votre questionnaire de santé obligatoire.

Vous dégagez de toutes responsabilités, directes et indirectes, le golf de Macon La Salle en cas d'incident / accident de toute nature que ce soit.

Assurance

Vous reconnaissez que l'élève est couvert par une assurance responsabilité civile personnelle incluant les activités golfiques. Vous reconnaissez être informé qu'il existe des garanties complémentaires en cas de blessure ou maladie.

Validité

Les prestations golfiques sont conclues pour la période de septembre 2019 à juin 2020.

Elles ne présagent pas de l'assiduité, ne sont pas remboursables ni transmissibles pour quelque motif que ce soit. Elles ne peuvent faire l'objet de glissement dans le temps.

Règlement des prestations

La signature du présent contrat implique le règlement complet des prestations golfiques souscrites au moyen d'espèces, chèque, carte bleue.

Résiliation du contrat

Le présent contrat sera automatiquement résilié, par le Golf de Macon La Salle en cas de non-respect des présentes clauses ou du règlement intérieur, en cas de comportement déplacé, dangereux ou agressif. L'intégralité du montant des prestations golfiques restera cependant dû et il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, compensation, dédommagement de quelque ordre que ce soit.

Loi informatique et libertés

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier.

Pour user de cette faculté, l'adhérent doit s'adresser à l'administration de la société.

Fait à La Salle, le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Les représentants légaux

